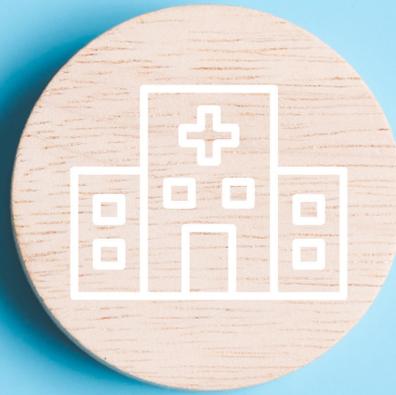


La Tribune des services de santé

n° 118 - Mars 2024

FO



dossier

**Les soins
gratuits pour
les agents de
la fonction
publique
hospitalière**





Iona P. sociétaire a dit :

“**À la Macif, le prix est juste, ça permet de rendre l'assurance accessible.**”

Vous avez tout compris à nos prix, Iona.

La Macif n'a pas d'actionnaire à rémunérer et propose les prix les plus compétitifs pour assurer le plus grand nombre.



**La Macif,
c'est vous.**

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

22 milliards de bonnes raisons de faire la grève !!

Après plus d'un mois d'incertitude sur le maintien d'un ministre de plein exercice pour la Fonction Publique, les annonces du seigneur de Bercy sont venues expliquer les raisons de cette attente interminable : 22 milliards d'économies sur le budget de l'Etat pour 2024 et 2025 ! Tous les budgets des ministères seront impactés, même celui de la prévention !

De ce fait, pourquoi avoir un ministre dédié puisqu'il n'aura rien à mettre sur la table des négociations d'un projet de loi Fonction Publique qu'il décrivait d'historique lors de nos rencontres il y a quelques jours ?!

À quoi bon alors se rendre dans des groupes de travail initiés par Monsieur Guérini, alors que nous savons qu'ils ne pourront pas déboucher sur notre revendication mère, l'augmentation des salaires ? Nous refusons toute année blanche pour 2024, et exigeons de nouvelles grilles indiciaires, et l'amélioration de nos conditions de travail.

Le « quoiqu'il en coûte » du Ségur semble révolu et les conditions du remboursement de la dette COVID sont mis en œuvre !

Dans ce contexte, que faire ? Se résigner, certainement pas ! Continuer les manifs saute-moutons que l'on connaît, pas plus. Alors profitons de la dynamique du mouvement de l'intersyndicale du 19 mars pour embrayer sur un mouvement reconductible. Là où c'est possible, faisons des AG et mettons à l'ordre du jour la reconduction le 20, le 21, le 22... Organisons des blocages de ronds-points, organisons des distributions de tracts. Faisons savoir à la population que la fonction publique est en danger, que ce gouvernement cherche à la détruire. Il parle d'attractivité des métiers, mais ne veut pas augmenter les salaires ; il parle de fidélisation mais veut mettre en place la méritocratie ; il enjoint le privé à négocier les salaires au regard de l'inflation mais bloque les rémunérations des fonctionnaires pendant au moins deux années. Quant aux effectifs, le gouvernement ATTAL n'apportera rien, et veut au contraire encore les réduire.

Dans le cadre de l'UIAFP, nous avons décidé de nous battre, et de refuser ces choix politiques.

Alors mobilisons-nous le 19, 20, 21 !...



Didier BIRIG

Secrétaire général
de la Fédération FO SPS

Editorial	3
Didier BIRIG	
Editorial	4
Frédéric SOUILLOT	
Une nouvelle équipe fédérale	5
Dossier	7
Les soins gratuits pour les agents de la FPH p. 10 : AP-HP La gratuité des soins : un héritage ancien	
Dépistage gratuit du cancer du sein aux HUS	13
Un hôpital en France	17
CHU de St-Etienne	
Budget santé	21
Le fossé se creuse	
Section retraités	23
La fracture numérique	
Femme militante	25
Valérie LAMY	



Fédération des personnels des services publics et des services de santé
Force Ouvrière 153/155 rue de Rome 75017 Paris - www.fo - publics - sante.
org - Directeur de publication : Didier BIRIG - Rédaction : Secrétariat Fédéral -
Impression : FORM'ACTUEL 63450 St SATURNIN - sauf erreur d'impression.
Diffusion : société EDITION TRIBUNE-PUBLIC & SANTE 153/155 rue de
Rome 75017 Paris - N° commission paritaire 1127 S 07061 - ISSN N°2999-4772
1^{er} trimestre 2024



crédit photo: F. Blanc-FO

FO pleinement engagée pour l'hôpital public

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire général
de la Confédération FO

Début février, lors d'un déplacement en Haute-Marne, j'ai eu l'occasion de saisir la ministre du Travail et de la Santé pour l'alerter sur la situation de l'hôpital de St-Dizier. FO y dénonce la présence de la clinique au sein du Groupement de coopération sanitaire qui pèse sur les comptes de l'hôpital et empêche d'embaucher, d'augmenter les moyens et d'investir. Le cas de cet hôpital n'en est qu'un parmi d'autres. Ces dernières semaines, les mobilisations de nos syndicats ont été fréquentes :

- A Lisieux, les soignants étaient appelés à se rassembler et à faire grève pour obtenir de véritables périodes de congés, après l'annonce que l'accessibilité aux vacances était limitée, en raison du manque d'effectifs.
- En Côtes d'Armor, FO, avec l'intersyndicale, multiplie les actions à l'hôpital de St-Brieuc pour refuser une réforme du temps du travail, qui doit permettre un retour à l'équilibre financier de l'établissement.
- A Orange, FO se mobilise contre 26 suppressions de postes annoncées, parmi lesquels des postes d'aides-soignants et d'infirmiers du service des urgences de l'hôpital. La Direction entend ainsi réduire le déficit financier de l'établissement.

Partout, les personnels hospitaliers se battent pour défendre l'hôpital public, dans un contexte où les budgets hospitaliers « sont plombés » par une forte hausse de l'inflation, un ONDAM insuffisant, et des mesures salariales non compensées. Sur le terrain, les ARS et les Directions veulent faire payer par les agents hospitaliers le déficit qu'ils ont eux-mêmes créé et dégradé, avec pour conséquence de détériorer encore un peu plus les conditions de travail, ce qui impacte en premier lieu les patients.

Partout, le même constat est fait sur la vision comptable de la santé publique partagée par les responsables politiques. Cette vision comptable n'est pas cohérente avec l'objectif de santé publique et de la qualité des soins. Nous ne cessons de le répéter : il faut arrêter avec cette politique de rentabilité des hôpitaux, la santé a un coût mais elle n'a pas de prix !

En novembre dernier, dans un rassemblement organisé devant le ministère de la Santé, les agents hospitaliers dénonçaient les nouvelles économies budgétaires prévues sur les établissements alors que l'hôpital public est déjà dans une situation plus qu'inquiétante.

FO, avec la Fédération des Services publics et de santé, continuent de dénoncer la situation catastrophique de notre système de soins, et plus particulièrement celle de l'Hôpital public, et le besoin urgent d'y répondre, ce qui nécessite de sortir de l'inertie et d'engager un changement urgent de politique sanitaire, une véritable politique de rupture et d'investissements massifs.

Pour Force Ouvrière, il faut des moyens à hauteur de l'enjeu, un véritable plan d'investissement dans l'hôpital, prenant en compte les besoins nécessaires de chaque structure de santé afin de soigner dans les meilleures conditions, notamment le ratio soignants/soignés, recruter massivement des agents, revaloriser significativement les salaires, pour rendre enfin attractives les carrières. Les mesures du Ségur (signé à l'été 2020) ont été rattrapées depuis par l'inflation. Les attentes sont immenses chez les personnels, souvent épuisés et à bout. FO les défend et les accompagne, sans jamais rien lâcher !



Le Comité national de la Fédération réuni, le 5 mars 2024, a élu ses nouveaux Secrétariat et Bureau fédéraux.

4

Pour la branche santé : secrétaires fédéraux permanents

Didier BIRIG - Secrétaire général et responsable de la branche des services de santé

- Infirmier de secteur psychiatrique au CHS de Sarreguemines
- Secrétaire fédéral permanent depuis 2016
- Secrétaire général de la fédération FO SPSS depuis avril 2019
- Membre titulaire du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière (CSFPH)
- Membre titulaire du Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP)
- Représentant la Fédération FO SPSS à la Fédération Européenne des services Publics (FSESP) depuis 2008
- Membre de la Commission Exécutive de la Confédération FO depuis 2021

Grégory LEDUC - Trésorier général adjoint et secrétaire fédéral

- Technicien de laboratoire au CHU d'Amiens
- Secrétaire régional région Picardie jusqu'en avril 2019
- Secrétaire fédéral permanent depuis 2019
- Membre titulaire du CSFPH
- Membre titulaire de la commission des statuts
- Membre suppléant formation spécialisée du CCFP
- Membre titulaire du CA national du CGOS depuis 2015

Gilles GADIER - Secrétaire fédéral

- Aide-soignant au centre hospitalier de Carcassonne
- Secrétaire régional région Languedoc Roussillon jusqu'en 2019
- Secrétaire fédéral permanent depuis 2019
- Membre titulaire du CSFPH, de la commission des emplois et métiers, de la Commission hygiène et sécurité et suppléant de la commission des statuts
- Membre suppléant du CCFP et titulaire à la formation spécialisée « Conditions de travail, hygiène, santé et sécurité au travail »
- Membre suppléant au Haut Conseil des Professions Paramédicales depuis 2019

Emmanuel TINNES - Secrétaire fédéral

- Infirmier D.E au CHS de Sarreguemines
- Secrétaire régional région Lorraine de 2017 à 2019
- Secrétaire adjoint du GD FO de la Moselle de 2016 à 2019
- Membre de l'équipe de formation fédérale de 2006 à 2019
- Membre suppléant du CSFPH depuis 2016
- Membre suppléant de la commission des recours de 2016 à 2019
- Membre suppléant de la Commission des statuts depuis 2016
- Assistant du secrétaire général de la Fédération depuis avril 2019

Sophie ARDON

- Infirmière de secteur psychiatrique au centre hospitalier Laborit
- Secrétaire générale du syndicat FO du centre hospitalier Laborit de 1996 à 2016
- Secrétaire du groupement départemental Vienne santé de 2006 à 2015
- Secrétaire régionale Poitou-Charentes-Limousin depuis 2012
- Membre titulaire du CA national de l'ANFH depuis 2019
- Membre titulaire du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière depuis janvier 2023, et de la commission formation du CSFPH depuis 2010
- Secrétaire fédérale adjointe non permanente depuis 2016

Audrey JOLIBOIS

- Secrétaire médicale classe normale depuis 2010 à l'AP-HM
- Secrétaire générale Force Ouvrière de l'AP-HM depuis le 12 mars 2015
- Membre du conseil de surveillance de l'Assistance publique hôpitaux de Marseille depuis 2015
- Membre du comité social d'établissement de l'AP-HM depuis 2010
- Membre des commissions paritaires administratives de l'AP-HM depuis 2010
- Membre titulaire au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière depuis 2015
- Secrétaire fédérale adjointe non permanente depuis 2016

Christian PRUD'HOMME

- Infirmier anesthésiste aux HUS du CHU de Strasbourg,
- Secrétaire général FO HUS du CHU de Strasbourg depuis 2013,
- Membre au conseil de surveillance depuis 2014,
- Secrétaire régional région Alsace depuis 2016,
- Membre suppléant au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière depuis 2017,
- Membre titulaire au Haut Conseil des Professions Paramédicales depuis 2014, puis suppléant,
- Administrateur ANFH depuis 2012 et membre suppléant au CA de l'ANFH de 2018 à 2022,
- Secrétaire fédéral adjoint non permanent depuis 2019.

Grégory RENAUX

- Technicien de laboratoire cadre paramédical
- Secrétaire général du syndicat FO du Centre hospitalier de la région de Saint-Omer (CHRSO) depuis 2006
- Secrétaire adjoint du groupement départemental du Pas de Calais de 2010 à 2014
- Secrétaire du groupement départemental du Pas de Calais de mars 2018 à septembre 2019
- Secrétaire régional région Nord Pas de Calais depuis mai 2017
- Membre suppléant au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière depuis 2023
- Membre suppléant à la commission hygiène et sécurité du CSFPH depuis janvier 2019 et suppléant à la commission formation

- Titulaire au CA national du CGOS depuis 2020
- Secrétaire fédéral adjoint non permanent depuis mars 2022

Gilles MANCHON

- Cadre supérieur de santé
- Secrétaire général adjoint du syndicat FO du CHI de Toulon La Seyne sur Mer depuis 2022
- Secrétaire général adjoint du groupement départemental du Var de 2016 à 2023
- Secrétaire régional région PACAC depuis 2020
- Conseiller technique auprès de la Fédération de 2016 à 2020
- Chef de file ANFH PACA depuis 2011, et chef de file ANFH national depuis 2020
- Membre titulaire de la commission formation du CSFPH depuis 2020

Catherine PONT

- Aide-soignante en EHPAD,
- Secrétaire générale du centre hospitalier de Boën depuis 2008
- Secrétaire générale adjointe du groupement départementale de la Loire de 2007 à 2010
- Secrétaire générale du groupement départementale de la Loire depuis 2010
- Secrétaire régionale adjointe région Rhône Alpes de 2006 à 2022
- Secrétaire régionale région Rhône Alpes depuis 2023
- Administrateur CGOS depuis 2008

Les soins gratuits pour les agents de la fonction publique hospitalière

À compter du 1^{er} janvier 2026, les employeurs hospitaliers devront participer au financement de garanties complémentaires « frais de santé » au bénéfice des agents qu'ils emploient. Dans ce cadre, FO entend bien obtenir une actualisation et le développement du droit statutaire appelé « soins gratuits », souvent méconnu des agents, avant de faire la part belle aux assurances et mutuelles complémentaires de santé.

Lors des discussions du Ségur de la Santé, FO avait revendiqué la mise en œuvre réelle de cette disposition mais aujourd'hui, l'option d'une participation forfaitaire très minimale à une complémentaire santé ressurgit... Questions à Grégory LEDUC, secrétaire fédéral FO SPS.

La Rédaction de la Tribune FO Santé : *Quelle est l'origine des soins gratuits ?*



Grégory LEDUC :

La gratuité des soins hospitaliers trouve son origine à la fois dans la nature même des fonctions

et des métiers exercés par les personnels des établissements publics de santé, et dans le cadre de l'exposition à des risques professionnels spécifiques inhérents au lieu d'exercice. Les soins gratuits sont, en quelque sorte, une forme de compensation du risque infectieux et de la sinistralité plus élevée que dans d'autres secteurs d'activités.

C'est la raison pour laquelle il s'agit d'un droit statutaire, reconnu sur le plan législatif et déjà présent dans le tout premier statut à caractère national des hospitaliers (article 71 du décret n° 55- 683 du 20 mai 1955 portant statut général du

personnel des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics).

La RT FO : *Pourquoi ce droit est-il si peu utilisé ?*

GL : Ce droit statutaire très ancien ne bénéficie pas de l'engouement des employeurs hospitaliers qui le considèrent comme une contrainte. A l'exception de quelques établissements, notamment l'AP-HP (cf. article page 10), cette disposition n'a jamais été développée, impulsée, communiquée, et organisée, les coûts financiers étant bien évidemment la raison première... Sous prétexte de qualifier ce droit d'avantages en nature soumis à l'impôt, les employeurs ont ainsi dissuadé les hospitaliers de s'en prévaloir ! Alors que si l'avantage en nature ne dépasse pas les 30 %, comme c'est souvent le cas, il ne rentre pas dans le calcul de l'impôt.

La RT FO : *Pourquoi privilégier le dispositif « soins gratuits » à la mise en place d'une complémentaire santé, une mutuelle ?*

GL : Chaque hospitalier cotise par le biais de son salaire à la Sécurité sociale et dans le cadre des soins gratuits, l'établissement de santé percevra la part de remboursement de la Sécurité sociale. Les soins gratuits ne correspondent qu'à la part complémentaire qui est généralement remboursée par une complémentaire santé (mutuelle ou assurance).

Les soins réalisés dans les hôpitaux (hospitalisation, consultation, pharmacie, laboratoire, radio...) ont des frais de gestion moins importants que celui des mutuelles. Schématiquement, le tarif pourrait être considéré comme « un prix direct

d'usine », sans intermédiaire et sans marge bénéficiaire.

En prenant en compte tous ces éléments, la future protection sociale complémentaire (PSC) des hospitaliers pourrait alors s'articuler entre les soins gratuits et une partie mutuelle pour les actes non pratiqués dans la FPH (lunettes, orthodontie...).

La RT FO : *Pourquoi les employeurs hospitaliers ont aussi un intérêt à développer les soins gratuits ?*

GL : Développer et élargir le droit statutaire des soins gratuits aura un fort impact d'attractivité et de fidélisation des hospitaliers notamment en période de tension sur le marché du travail dans certaines professions. Elle est aussi un formidable levier de reconnaissance des agents qui composent la FPH et éviterait le dumping social entre établissements en garantissant l'égalité de traitement à tous les agents.

Par ailleurs, d'un point de vue budgétaire, les soins gratuits ont un coup de gestion moins élevé et garantissent à la FPH un potentiel d'activité de 1,100 millions d'agents (futurs patientèles), sans compter les retraités et le nombre d'ayants droit (enfants, conjoint).

C'est pourquoi, les employeurs ont un intérêt double à promouvoir les soins gratuits : d'une part l'augmentation potentielle de leur activité, et d'autre part une confiance accrue sur le haut niveau de soins que prodiguent les hôpitaux français.

Au surplus, spécifiquement du côté employeur, les soins gratuits participent activement à la prévention et l'amélioration des conditions de travail des agents, c'est-à-dire un gain qualitatif du management, de la gouvernance de ces établissements.

La RT FO : *Pourquoi FO n'abandonnera pas cet acquis statutaire ?*

GL : Ce droit fait partie de notre statut de fonctionnaire hospitalier auquel FO est viscéralement attaché car garant d'une égalité de traitement et de neutralité dans une république sociale.

D'autre part, il n'est pas concevable pour FO que les soins gratuits soient inopérants dans la FPH alors que d'autres employeurs comme EDF, SNCF, Air France, Renault, la police nationale (train gratuit s'ils portent leur arme), les entreprises de pneus, la banque postale... accordent des avantages non négligeables à leurs salariés.

Sans remettre en cause tous ces acquis, FO considère que les soins gratuits font partie de la juste reconnaissance des hospitaliers et de la mise en place d'une véritable politique sociale, d'autant plus après la crise sanitaire que nous avons essuyée.

La RT FO : *Que défend FO dans la mise en place d'une protection sociale complémentaire applicable en 2026 ?*

GL : La Fédération FO SPS revendique l'amélioration du dispositif des soins gratuits aux fonctionnaires hospitaliers et l'obtention aux agents contractuels, aux re-



traités et ayants droit (enfants, conjoint) de ces mêmes droits. Cet accès aux soins gratuits doit, de plus, pouvoir se faire sur l'ensemble du territoire français et permettre ainsi le choix de l'établissement hospitalier. Il va sans dire que ces droits, pour pouvoir être effectifs, ne doivent pas être soumis à l'impôt.

Quant aux soins non accessibles dans les hôpitaux comme les prothèses dentaires, auditives et optiques, ou bien encore les médicaments non délivrés dans les pharmacies hospitalières, nous revendiquons une complémentaire santé de haut niveau. Celle-ci devrait être prise en charge à hauteur de 50 % en complément du dispositif des soins (dits gratuits).

Par ailleurs, FO défend un accès prioritaire pour les hospitaliers aux RDV de consultation, radio, hospitalisation...

La RT FO : Ces revendications sont ambitieuses, mais comment FO compte-t-elle les obtenir ?

GL : Il est nécessaire de se rendre compte que sans accord majoritaire avec les organisations syndicales représentatives nationales, c'est le panier de soins qui sera appliqué et financé pour moitié par l'employeur... autant dire pas grand-chose ! En effet, ceci correspond peu ou prou à 15€/mois pour solde de tout compte, charge à l'agent pour le financement du « reste » de sa complémentaire santé, et bien évidemment sur tout ce que la mutuelle ne prendrait pas en charge ! C'est pourquoi, la Fédération FO SPS s'est engagée dans une vaste campagne d'informations et de signatures de pétition pour que tous les agents puissent enfin faire valoir leurs droits. Et c'est bien normal !

Quoi de plus naturel que de protéger et prendre en charge les soins de ceux (administratifs, techniques, socio-éducatifs, soignants...) qui sont au service des patients quotidiennement ? Ne trouvez-vous pas ?

Pour signer la pétition en ligne, c'est par ici !



Le saviez-vous ?

Extraits du code général de la fonction publique (CGFP) :

Article L722-1

Le fonctionnaire hospitalier bénéficie, dans l'établissement où il est en activité, de la gratuité :

- 1° Des soins médicaux qui lui sont dispensés ;*
- 2° Des produits pharmaceutiques que lui délivre pour son usage personnel la pharmacie de l'établissement, sur prescription d'un médecin de ce dernier.*

Article L722-2

Le montant des frais d'hospitalisation non remboursés par les organismes de Sécurité sociale au fonctionnaire hospitalier hospitalisé, est pris en charge pendant une durée maximale de six mois par l'établissement où l'intéressé est en activité, sous réserve que l'hospitalisation ait lieu :

- 1° Soit dans cet établissement ;*
- 2° Soit dans un autre établissement, sous réserve, dans ce cas, que la nécessité de l'hospitalisation ait été reconnue par un médecin désigné par l'établissement employeur ou soit justifiée par l'urgence, attestée par un certificat délivré par l'administration de l'établissement où l'intéressé a été hospitalisé.*



La tradition de la gratuité des soins à l'AP-HP : un héritage ancien

L'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris bénéficie de dispositions législatives spécifiques en matière de soins gratuits. Ce dispositif méconnu du grand public est particulièrement avantageux par rapport à la réglementation du reste de la Fonction Publique Hospitalière.

Depuis ses origines, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) a été un pilier dans la « production » de soins médicaux accessibles à tous, sans considération de ressources financières. Cette tradition remonte à loin dans l'histoire.

La gratuité des soins hospitaliers à Paris trouve ses racines dès l'année 1887. Cette information, bien que substantielle, a été récemment confirmée par des recherches approfondies menées par l'AP-HP. Un document datant du 15 janvier 1904, émanant du directeur de l'administration générale de l'Assistance Publique à Paris, révèle les premiers pas concrets vers l'établissement d'un système de soins médicaux et pharmaceutiques gratuits pour les agents

de l'administration. Cet arrêté historique de 1904 étendait la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques aux agents dont le traitement était inférieur à 5.000 francs, un seuil significatif à l'époque. Ultérieurement, en 1926, cette mesure fut élargie à l'ensemble des agents, quelle que soit la classe de traitement à laquelle ils appartenaient, marquant ainsi un engagement fort en faveur de l'égalité d'accès aux soins.

L'arrêté de 1904 introduisit également un système novateur de soins à domicile, prévoyant la désignation de médecins de l'Assistance Publique pour offrir des consultations aux agents malades. Ce dispositif, expérimental à l'époque, visait à faciliter l'accès aux soins pour ceux qui ne pouvaient se déplacer jusqu'aux établissements hospitaliers.

Au fil des années, cette politique de gratuité s'est élargie pour englober de nouveaux domaines de soins. En 1945, par exemple, les spécialités pharmaceutiques furent incluses, avec la condition que les pharmacies hospi-

talières ne puissent fournir des équivalents thérapeutiques. De même, le remboursement des honoraires médicaux et les soins dentaires ont été progressivement intégrés au dispositif de gratuité, offrant ainsi une couverture plus complète aux agents de l'AP-HP. Par ailleurs, une note spécifique en 1945 a officialisé l'hospitalisation gratuite pour tous les agents, quel que soit leur grade.

Maintien des avantages de soins gratuits à l'AP-HP : une tradition pérenne

Même si des tentatives d'uniformisation des règles relatives aux soins gratuits ont été entreprises, notamment avec le statut général de 1955, les spécificités de l'AP-HP ont été maintenues à travers des textes législatifs, réglementaires et interprétatifs.

Un exemple significatif de cette préservation est la note de service de 1955 relative au nouveau régime de Sécurité sociale du personnel titulaire. Cette note souligne la coexistence de

deux régimes de soins pour le personnel titulaire : celui de la Sécurité Sociale et celui propre à l'Assistance Publique. Cette disposition permet aux agents de choisir entre consulter un médecin de leur choix et bénéficier du remboursement des prestations légales par la Sécurité sociale, ou faire appel au service des soins au personnel de l'AP-HP et bénéficier de la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques.

Cette flexibilité a été maintenue à travers les décennies, même avec l'évolution des réglementations. Des textes ultérieurs, tels que le décret n°60-729 de 1960, la loi de réforme hospitalière de 1970, la loi de réforme administrative de 1975 et la loi de 1986, ont tous réaffirmé et préservé les avantages en matière de soins pour le personnel de l'AP-HP.

Le décret n°77-962 de 1977, par exemple, stipule explicitement le maintien des avantages précédemment accordés, assurant ainsi la continuité de cette politique. De même, la loi de 1986 spécifie que l'article 118 du décret précédent, qui garantit ces avantages, reste en vigueur.

Cette tradition de soins gratuits a conduit l'AP-HP à étendre sa prise en charge bien au-delà des simples soins hospitaliers, couvrant une partie des dépenses de soins de ville. Ainsi, les modalités de mise en œuvre de ce régime spécifique dépendent des choix individuels des agents en matière de couverture complémentaire, offrant une flexibilité et une protection accrue en

matière de santé.

Politique et mécanismes actuels des soins gratuits à l'AP-HP

Ce régime est appliqué de manière différente en fonction de la couverture complémentaire souscrite par les agents :

- Pour les agents adhérant à l'une des deux mutuelles conventionnées (environ 45.000 agents correspondant à 70 % des personnels éligibles), l'AP-HP rembourse les deux mutuelles de la part complémentaire afférant aux soins dispensés, pour la part des soins qu'elle prend en charge. Cette prise en charge ne donne pas lieu à la constatation d'un avantage en nature ;
- Les agents adhérant à d'autres complémentaires (ou sans couverture complémentaire) bénéficient à leur demande, de la prise en charge directe des soins dispensés à l'AP-HP ou du remboursement de la part non prise en charge par la sécurité sociale pour les soins dispensés en ville ;
- Pour les seuls agents dépourvus de couverture complémentaire, la prise en charge par l'AP-HP donne en principe lieu à la constatation d'un avantage en nature, cette déclaration n'étant, en pratique, effectuée que pour les soins délivrés dans les établissements de l'institution.

En ce qui concerne les dépenses d'hospitalisation, l'AP-

HP applique la gratuité des soins aux personnels non médicaux pour les soins dispensés dans ses établissements mais aussi dans les autres hôpitaux, sous réserve d'une prise en charge en urgence ou de la proximité du lieu de résidence.

Dans le cas d'une hospitalisation au sein d'un établissement du groupe, l'AP-HP prend alors en charge le forfait journalier et le ticket modérateur. En cas de consultation externe, le ticket modérateur est pris en charge. La gratuité s'étend aussi à une partie des soins de ville : consultations médicales, soins dentaires, analyses de laboratoires, médicaments.

Lorsque l'agent adhère à l'une des deux mutuelles conventionnées avec l'AP-HP, la gratuité se traduit par le remboursement des mutuelles par l'AP-HP des frais de soins non couverts par la Sécurité sociale (ticket modérateur).

Des avantages régulièrement attaqués mais toujours défendus avec pugnacité

En juin 2017, le Directeur Général de l'AP-HP, Martin HIRSCH, avait décidé unilatéra-



gratuité des soins : un héritage ancien



lement de dénoncer la convention de délégation de paiement des soins gratuits conclue avec l'une des mutuelles (signée en 2005). Le prétexte : la mise en conformité avec des directives européennes... en vue d'une mise en concurrence des complémentaires (assurances et mutuelles) !

Pourtant ce dispositif permettait, d'une part aux agents affiliés de bénéficier d'une démarche plus simple et plus rapide que le recours au remboursement auprès de l'économat des établissements de l'AP-HP, en tant qu'employeur, et d'autre part allégeait la gestion des dossiers pour l'administration.

Cette remise en cause a été perçue par une majorité des organisations syndicales, FO en tête, comme un ballon d'essai pour s'attaquer aux acquis statutaires des personnels.

Après plusieurs actions, l'essentiel aura été préservé finalement avec la signature de deux nouvelles conventions en 2018.

Toutefois, en 2023 l'inquiétude d'une nouvelle attaque sur les soins gratuits à l'AP-HP réapparaît. Une majorité de syndicats se mobilise à nouveau avec FO au travers d'une campagne massive de signatures de pétitions pour le maintien de ces acquis. Alors que ce dossier est à l'ordre du jour du Comité social d'établissement (CSE) - quelque peu houleux - de septembre, la direction répondra par la suite que les soins gratuits resteront en vigueur à l'AP-HP.

Ce qui prouve, une fois de plus, que rien n'est jamais acquis mais doit, en revanche, être perpétuellement défendu par la mobilisation de chacun.

MATERIEL SYNDICAL PERSONNALISÉ

Drapeaux
Gilets
Banderoles
Tee-shirts
Stylos



Communication

Badges
Autocollants
Tours de cou
Stands
Voiles ...



Pour vos manifestations, congrès, élections et communication

02 32 18 07 70 - 06 74 91 15 33
julien@LMcommunication.com

LMcommunication.com

L'année commence bien aux HUS avec la prévention et le dépistage du cancer du sein à destination des agents des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg !



La pandémie mondiale de COVID-19 a mis en évidence l'importance cruciale du secteur de la santé et le rôle essentiel joué par les agents hospitaliers. Afin de garantir la santé et le bien-être de ces professionnels dévoués, une nouvelle initiative imaginée par le syndicat FORCE OUVRIERE des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) voit le jour : offrir aux agents hospitaliers de la fonction publique des consultations gratuites spécifiques de dépistage du cancer du sein. Dans un contexte grandissant de dossiers de longue maladie d'agents des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg atteints du cancer du sein, l'équipe syndicale s'efforce de soutenir les agents dans leur démarche et c'est dans un souci d'accompagnement plus abouti que cette idée a germé chez **Eve RIZZOTTI-DONAS, sage-femme (au centre de la photo ci-contre), engagée aussi au syndicat FO depuis 2022.**

Cette mesure vise à renforcer la prévention, la détection précoce et la prise en charge des problèmes de santé, améliorant ainsi la qualité de vie de ceux qui sont en première ligne dans la lutte contre les maladies.

Il paraissait évident que les agents puissent bénéficier en priorité, et gratuitement, de la qualité des soins qu'ils prodiguent aux usagers avec un accès facilité pour eux-mêmes ; mais ce n'était pas le cas.

Le projet présenté par Eve, début octobre 2023 au congrès de la Fédération SPS de DIJON, a pu se concrétiser dès début décembre 2023 et cette offre connaît depuis déjà un franc succès.

Le contexte

Les agents hospitaliers, qu'il s'agisse des infirmières, des médecins, des aides-soignants, des sage-femmes ou du personnel technique et administratif, sont exposés à des facteurs de stress et à des risques professionnels particuliers. La charge de travail intense, les horaires irréguliers et le contact direct avec les patients peuvent avoir des conséquences sur leur santé physique et mentale. Dans ce contexte, la mise en place de consultations de dépistages vise à anticiper et prévenir d'éventuels problèmes de santé, tout en renforçant le suivi médical des professionnels de la santé. En effet, il n'est plus à prouver la cancérogénicité chez les

travailleurs à horaires rotatifs ou variables, notamment lorsqu'ils incluent du travail de nuit (comme c'est le cas de très nombreux professionnels au sein des hôpitaux) dont la proportion de femmes atteint 85 %. Il est indéniable que les modèles journaliers tendent vers des horaires de travail en 12h et non plus en 7h30, avec une séquence de nuit moins fréquente en 9h qui accroissent encore les risques. La mise en place de consultations de dépistage spécifiques vise à répondre à ces défis en identifiant rapidement les problèmes de santé et en fournissant un suivi approprié.



dépistage gratuit du cancer du sein

Une approche préventive

L'objectif principal de ces consultations de dépistage est de favoriser une approche préventive de la santé des agents hospitaliers. En identifiant rapidement les risques et en intervenant de manière proactive, il est possible de réduire l'impact potentiel sur la santé des professionnels. Par conséquent, cette initiative vise à promouvoir une culture de prévention au sein de la fonction publique hospitalière.

La sensibilisation et l'accompagnement

La réussite de cette démarche dépend également de la sensibilisation des agents hospitaliers à l'importance des consultations de dépistages.

Des actions de sensibilisation seront entreprises pour informer les professionnels des bénéfices de ces consultations et les inciter à participer activement à ce processus de suivi médical. En effet, il a été prouvé que le fait de faire 3 nuits par mois pendant 10 ans ou 6 nuits par mois pendant 5 ans avec des alternances de jour, fait passer le risque de développer un cancer du sein de 6,6 % à 36 % notamment si ces nuits font plus de 9h !

En parallèle, un accompagnement immédiat sera mis en place pour les agents qui nécessitent un suivi plus approfondi à la suite des consultations de dépistage. Des ressources et des services de soutien seront accessibles pour aider les professionnels à gérer efficacement leur santé et leur bien-être au quotidien.

Mise en place des consultations de dépistage

La première étape de cette initiative a été de contacter directement en août 2023 le centre de dépistage existant au CHU et sa **cheffe de service, le Professeur MATHELIN**, afin de discuter de la faisabilité du projet. Précurseur incontestable dans son domaine, elle a adhéré dès septembre 2023 à l'idée. L'objectif est de mettre en place un projet global d'établissement qui prend en compte réellement le risque de cancer du sein chez les agents.

Compte tenu de sa pertinence humaine et scientifique, elle a invité Eve DONAS et **Christian PRUDHOMME (secrétaire général du syndicat FO des HUS)** au congrès de Sénologie les 9-10 octobre 2023 dont justement l'un des thèmes abordés par le

Professeur MAGALHÃES COSTA (Brésil) évoquait l'impact du travail de nuit, du travail en 12h ou à repos variables sur ce cancer. Eve a pu s'entretenir avec des médecins, des chercheurs mais aussi des élus sur l'impact aggravant de certaines conditions de travail.

Les syndicats Force Ouvrière des HUS et du Centre Paul Strauss (centre de cancérologie) ont sollicité le **Professeur PIVOT, Directeur général de l'ICANS (Institut de Cancérologie de Strasbourg Europe)** qui s'est montré à son tour très enthousiaste à l'idée de mettre en place des consultations gratuites quotidiennes. Ces consultations seront sur des créneaux dédiés et privilégiés avec les professeurs et médecins seniors qui font la renommée de ce service hospitalier permettant ainsi d'apporter une prévoyance de qualité pour la santé de l'ensemble des professionnels des HUS.

Ces centres sont déjà équipés des ressources humaines et matérielles nécessaires pour effectuer les divers examens médicaux complémentaires, y compris radiologiques, ou psychologiques si nécessaire. En effet, il a été convenu que pour l'instant deux créneaux quotidiens soient dégagés. Ces consultations seront planifiées de manière à garantir un accès facile et pratique pour les agents hospitaliers, minimisant ainsi les interruptions dans leur emploi du temps déjà chargé. Il a été accordé que les rendez-vous puissent se faire sur le temps de travail selon le principe de la gratuité des soins comme l'autorise l'article 44 - Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986.

Dans la pratique, le nom de l'agent est demandé pour la prise

de rendez-vous pour des questions d'identité et de vigilance mais seul le badge est exigé à la consultation et la carte vitale n'est pas à présenter.

Depuis le 04 décembre 2023, les consultations sont accessibles aux 12.000 agents hospitaliers, du lundi au vendredi de 8h à 17h en continu, quel que soit l'âge, le poste, les horaires ou les risques.

L'ensemble des acteurs de l'action espère que l'accessibilité, la qualité et les facilités de ces consultations remporteront un franc succès auprès de tous. Les débuts sont très prometteurs à Strasbourg car les consultations après seulement 2 mois d'existence, sont complètes de mi-février à fin mai, avec le projet d'élargir les plages. Cela représente d'ores et déjà environ 200 primo consultations organisées depuis la mise en place en décembre. Les agents sont particulièrement reconnaissants de la mise en place du dispositif.

Objectifs et avantages

L'objectif principal de ces consultations de dépistage est de détecter les problèmes de santé le plus tôt possible, et ainsi permettre une intervention précoce et une prise en charge efficace. Cela contribuera non seulement à améliorer la santé individuelle des agents hospitaliers, mais également à prévenir l'épuisement professionnel et à maintenir leur bien-être général.

Depuis des années, Force Ouvrière Santé relève le caractère aggravant de certaines orga-

nisations de travail, exacerbant les risques indéniables sur la santé.

En outre, cette initiative aura des avantages à long terme, notamment la réduction des coûts liés aux traitements tardifs et aux arrêts maladie prolongés. Elle renforcera également la culture de la prévention au sein de la communauté hospitalière, favorisant une approche proactive de la santé.

En tant que sage-femme engagée pour la santé des femmes depuis 20 ans, Eve espère aussi que la reconnaissance en maladie professionnelle devienne de plus en plus systématique pour cette pathologie qui ne cesse d'augmenter.

En guise de conclusion... provisoire

La mise en place de consultations de dépistage spécifiques pour les agents hospitaliers de la fonction publique représente une étape cruciale vers l'amélioration de la santé et du bien-être de ces professionnels dévoués. En favorisant une approche préventive, cette initiative contribuera à renforcer la résilience et le bien-être des professionnels de la santé, tout en garantissant la continuité des services hospitaliers.

Cette initiative doit servir de modèle pour d'autres maladies mettant en avant l'importance de la gratuité des soins à l'hôpital public, comme l'autorise l'article 44 – Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 précité.

L'équipe FO HUS a à cœur de rendre l'Hôpital public attractif et « safe » pour

la population mais aussi pour ceux qui y travaillent. Ce procédé pourrait par la suite peut-être devenir le précurseur d'un mouvement de prévention indispensable généralisé à tous les établissements de santé.

Force Ouvrière Strasbourg remercie vivement cet élan, constaté parmi les équipes médicales, paramédicales, techniques et administratives qui ont tout de suite adhéré à ce projet et se mettent à disposition pour le mener à bien notamment dans un contexte actuel difficile pour la santé et les établissements sanitaires.

Engagée depuis seulement quelques années au syndicat, Eve espère que ce projet né des tristes constats de son quotidien de soignante, fasse des émules auprès de nombreux autres établissements de santé afin de mettre en avant ce grave problème de santé publique chez la femme qui travaille à l'Hôpital.

Le 28 février 2024, le Professeur Carole MATHELIN a contacté le syndicat FO des HUS pour les féliciter de leur initiative. En effet, elle les informe que « nous avons sauvé des vies », car des cancers du sein ou autres pathologies ont déjà été découverts et des traitements ont pu débuter : les professionnels concernés n'avaient pas pris le temps ou n'avaient pas les moyens de faire ces examens. Par ailleurs, ce projet porté par FO, a fait l'objet d'une communication lors d'un très récent congrès de chirurgie.

*Un seul mot d'ordre :
soignons les soignants et tous les agents
de la fonction publique hospitalière !*

INFOJURIDIQUES OFFRE D'ABONNEMENT



- 1 an pour **40 Euros**
- Tarif réservé aux adhérents Force Ouvrière : 1 an pour **20 Euros**

Revue trimestrielle réalisée par
Le Secteur Juridique Confédéral

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre :
CONFEDERATION FO (INFOJURIDIQUES)

A retourner à :
CONFEDERATION FORCE OUVRIERE
SECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES
141, avenue du Maine
75680 PARIS Cedex 14
Tél : 0140528354 – Fax : 0140528348
Email : sjuridique@force-ouvriere.fr

Mr Mme Mlle

Nom :Prénom :

Syndicat :

Etes-vous conseiller Prud'hommes ? oui non

Adresse :

Code postal : Localité :

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter de la date de fin de votre abonnement et sont destinées à la direction de la communication de FO Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant par mail sjuridique@force-ouvriere.fr ou par téléphone 01 40 52 83 54

CHU de Saint-Etienne

Ville de 175.000 habitants, au sein d'une agglomération de plus de 400.000 habitants regroupant 53 communes, qui s'étend des départements d'Auvergne jusqu'aux voisins lyonnais et isérois.

L'histoire du CHU

On trouve trace d'un Hôtel Dieu dédié aux indigents dès le 13^e siècle jusqu'au 18^e, où sont créés les Hospices Civils de Saint-Etienne. Début 20^e, est bâti l'Hôpital de Bellevue, de type pavillonnaire, l'un des plus modernes de France, et œuvre de Marcel LAMAIZIÈRE, archi-

tecte local, connu pour ses créations de grands magasins, particulièrement les Nouvelles Galeries.

Le CHU de St-Étienne (universitaire depuis 1972) est l'un des quatre de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec ceux de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand. Il constitue le seul établissement public de recours de la ville.

Aujourd'hui, le CHU de Saint-Etienne regroupe 11 pôles de soins sur 19 et 68 services de soins sur un total de 157, disposant de 1920 lits et places, répartis sur ses 3 sites.

« Saint-Etienne, ville aux 7 collines, a forgé son histoire dans le charbon et les mines, dans l'industrie et la VPC. Aujourd'hui, elle a su prendre le virage de l'innovation, de la technicité et du design, mais n'a jamais perdu ni renié son cœur vert. »

Cet établissement support du groupement hospitalier de territoire (GHT) Loire, un des plus grands GHT de France, emploie 8.350 professionnels, ce qui en fait le premier employeur du département. Il est constitué de 3 sites distincts :



➤ L'historique, celui de La Charité, fondé en 1682, situé en centre-ville et accueillant le court séjour gériatrique, ainsi qu'une antenne de la psychiatrie de territoire.

➤ Le site de Bellevue qui concentre les longs séjours ainsi que la rééducation, une unité de prévention et d'accueil d'addictologie (toxiques, alcool...) et des équipes mobiles de rétablissement en psychiatrie.

➤ Enfin, le site de l'Hôpital Nord qui concentre les plateaux techniques, le MCO et les blocs chirurgicaux, les services des urgences, les services de soins critiques, la recherche, la psychiatrie et la médecine.

A terme, le schéma directeur immobilier souhaite un hôpital regroupé sur 2 sites : un au sud de la ville et le plus important au nord.

Le syndicat FO du CHU

Il faut ajouter à cette répartition le GCS blanchisserie : BIHL Sud qui compte plus de 100 agents et où seul le syndicat FO est présent. Etant le 20^e CHU de France (sur 32), l'établissement se devait d'avoir un syndicat. Et qui mieux que FO pour remplir ce rôle ? Ne serait-ce qu'en raison de son ancrage historique : en effet, dès le 31 mai 1948, le syndicat Force Ouvrière des Hospices Civils de St-Etienne est créé. En 75 ans, le syndicat a vu passer bon nombre de Directions et de camarades, a connu nombre de combats et de revendications ; il a suivi les évolutions de la santé et des politiques publiques mais il a su rester actif, revendicatif, encore (et plus que jamais) aujourd'hui.

En 2022, lors des élections professionnelles, le syndicat FO du CHU devient la première organisation syndicale, dans un contexte concurrentiel important avec 4 OS présentes (FO, CFDT, CGT et SUD) et malgré un taux de participation plutôt faible (moins de 20 %) qui s'explique en partie par la géné-

ralisation du vote électronique. En remportant 5 sièges en CSE (sur 15), FO a pu attaquer l'année 2023 sous les meilleurs auspices, avec en bonus, 9 listes CAPL sur les 10 possibles. En toute logique, le syndicat FO a donc obtenu le secrétariat du CSE, celui de la F3SCT, le représentant à la CME, ainsi qu'un siège au Conseil de surveillance du CHU.

Alors que le syndicat FO au CHU était, depuis plusieurs décennies, abonné à la troisième place, derrière la CGT et la CFDT, ce résultat nous a conforté dans nos actions et notre conception de l'activité syndicale en s'appuyant sur une équipe compétente, resserrée, et qui avait fait ses armes un an auparavant lorsqu'en 2021, il avait fallu appréhender une fusion hospitalière : celle du CHU avec l'Institut de cancérologie Lucien Neuwirth. En effet, pour FO, cela n'était pas sans risques puisque le syndicat était absent de l'Institut, et pas dans une position dominante dans son propre établissement... Cette fusion a servi de répétition pour les élections professionnelles qui allaient se dérouler un an plus tard.

Mais ceci n'explique pas tout...

Deux élections à un an d'intervalle, à la suite de la fusion des deux établissements, ont permis à l'équipe FO en place de s'aguerrir et de se confronter au travail intense, passionnant, mais aussi chronophage et impliquant que sont des élections





professionnelles. C'est aussi un formidable moyen d'intégration et au final, de cohésion syndicale dans un contexte de renouvellement d'équipe qui avait commencé au lendemain des élections de 2018.

C'est avant tout dans l'adhésion à certaines valeurs qui font du syndicat FO du CHU de Saint-Etienne le collectif qu'il est aujourd'hui. Son indépendance est gage de neutralité mais surtout, c'est le dialogue social avec tous et tout le monde, la certitude que les actions du syndicat seront toutes pour la défense et le respect de l'application des droits des agents, sans risque d'influence extérieure ou d'un quelconque embrigadement. En synthèse, un syndicat libre et indépendant.

La diversité, notre force

C'est aussi une solidarité, une pluralité des métiers qui composent le syndicat dans lequel chacun peut se retrouver parce

qu'il est composé de techniciens, de soignants et d'administratifs : **Marie-Hélène et Nora, les spécialistes des questions administratives, et qui sont aussi la mémoire du CHU, mais aussi Sylviane, Murielle et Cathy, qui représentent les métiers du soin au sein de l'équipe.** Cette diversité est une force, notre force !

Les huit « permanenciers », dont trois à temps plein, permettent une ouverture journalière du local situé sur l'Hôpital Nord, y compris pendant les périodes de congés. Le syndicat FO CHU SE met un point d'honneur à être disponible et accueillant pour tous, notamment grâce à Patrick, « le » spécialiste espaces verts, qui transforme le local FO en une jungle luxuriante.

L'accueil, l'écoute et l'accompagnement sont un peu la marque de fabrique du syndicat : les agents sentent qu'ils sont ac-

cueillis, écoutés et ils sont assurés que leurs demandes seront traitées au mieux quand ils passent la porte du syndicat. A FO, il y a toujours une oreille attentive, un soutien, pour les agents en demande ou en souffrance. Le syndicat aide de nombreux agents dans des reclassements, des postes adaptés et des mises en place de parcours de préparation au reclassement (PPR).

Les personnels du CHU de Saint-Etienne peuvent compter sur FO lors de consultations de dossiers, pour préparer les entretiens... en fait sur toutes les questions individuelles. De plus, le syndicat communique systématiquement autour des ouvertures de concours et aide même parfois d'un coaching pour les présentations orales. Cette position, FO l'a construite avec les années, par une veille juridique, les droits à formation, les évolutions législatives des recrutements dans la FPH, etc, mais aussi par la présence systématique dans les commissions de formation.

Ces dernières années, les combats ont été nombreux

Le COVID, la mobilisation et la pugnacité de FO auront permis la signature du Ségur en conclusion de nombreux mois de négociations - particulièrement sur le Ségur 2 - qui ont permis une forte augmentation des titularisations et une résorption importante du taux de contractuels dans l'établissement. Pour FO, le statut plus que les contrats !

un hôpital en France

CHU de Saint-Etienne

Autre mouvement, celui des sages-femmes, que seul FO a soutenu et accompagné. Ceci nous a permis, grâce à ces actions, de monter la liste CAP 10 en 2021 et 2022 - seul syndicat à avoir déposé une liste dans cette CAP !

Les retraites ont été elles aussi un moment important de la mobilisation syndicale en 2023. Pendant plusieurs mois, l'équipe et les camarades FO ont tracté, mobilisé et défilé pour la défense des retraites, et contre cette réforme inique et injuste.

2024 a vu l'élection d'un nouveau secrétaire au syndicat FO, Louis TAVERNIER, en remplacement d'Alexandre CHARLY qui en a profité pour prendre un peu de recul après trois années intenses, deux campagnes électorales fructueuses et... une épidémie COVID.

Cette nouvelle équipe motivée et impliquée aura de nombreux chantiers en perspective : prendre le virage du numérique, s'appropriier les nouvelles instances que sont les CSE et les F3SCT. Pour cela, le syndicat FO pourra compter sur les organes de formation de la Fédération et sur le CFMS. Le syndicat en aura bien besoin face à l'attitude de notre Direction : sourde aux revendications, interprétant les textes à sa convenance et utilisant tout l'arsenal juridique pour nous ignorer.

Mais surtout, l'avenir syndical pourra compter sur la fraîcheur et la motivation de la nouvelle équipe car des défis importants seront à relever. Citons pêle-mêle le dispositif de retraite progressive, la revalori-

sation salariale avec le dégel du point d'indice, l'augmentation du pouvoir d'achat, ainsi que le versement de primes auxquelles les agents ont droit (prime dite "B externe" pour les labos, prime "Grand âge" à l'ensemble des agents travaillant en gériatrie, NBI aux IBODE et puéricultrices, prime de soins critiques, etc) et pour les camarades de la blanchisserie, l'augmentation du capacitaire et modification du périmètre du GCS (groupement de coopération sanitaire) avec l'intégration des blanchisseries de Roanne et de Montbrison.

Doit également s'ouvrir le grand chantier de la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC) à l'horizon 2026.



**Seul on va plus vite,
ensemble on va plus loin.**

Vive FO !

**Vive le syndicat FO du CHU de
Saint-Etienne, et à bientôt pour un
nouvel épisode !**

Entre les annonces politiques et la réalité des chiffres, le fossé se creuse dangereusement

Pour préserver un «trésor national», le Premier ministre Gabriel ATTAL annonçait en janvier, au CHU de Dijon, un supplément de « 32 milliards d'euros » pour le système de santé. Mais entre les déclarations et la réalité des chiffres décryptés, cela relève plus d'un gouffre que d'un écart ce que dénonce FO. Analyse.

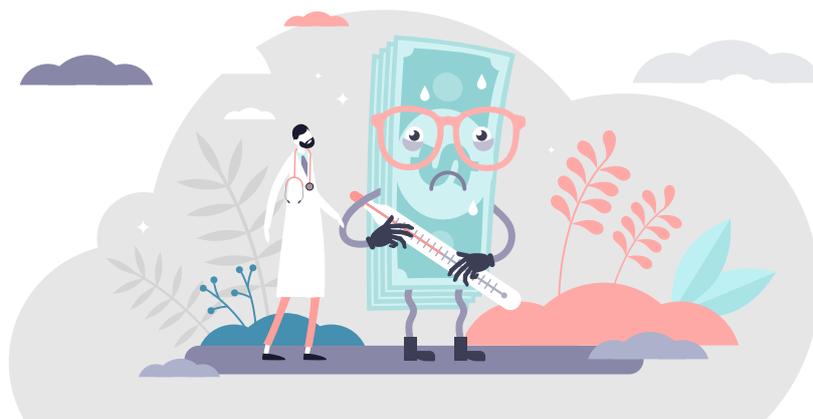
Réchauffage politique

Cette annonce des « 32 milliards d'euros » ne reflète pas une nouvelle contribution financière, mais seulement la traduction d'un choix gouvernemental unilatéral qui correspond en réalité à l'augmentation du budget de la branche maladie, décidée après un recours au 49.3, en décembre 2023. Cette évolution budgétaire inscrite dans l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie (Ondam), inclut par ailleurs, à la fois les dépenses hospitalières et celles liées à la médecine de ville.

« Quand on parle pognon, à partir d'un certain chiffre, tout le monde écoute »

(Michel Audiard)

Ce montant, qui peut paraître colossal, ne sera pas alloué uniquement pour l'année 2024, mais s'étalera sur « les cinq an-



nées à venir », ce qui revient à 6,4 milliards d'euros par an... dont la moitié pour la médecine de ville, soit en fait un peu plus de 3,2 milliards d'euros par an pour l'hôpital. Déjà là, le ballon de baudruche se dégonfle.

Mais lorsque l'on sait que le budget annuel hospitalier est évalué à plus de 105 milliards par an, ces 3,2 milliards d'augmentation du budget apparaissent comme une goutte d'eau dans un lac déjà asséché. En effet, l'inflation s'accroissant davantage, les estimations (les plus optimistes) d'évolution des dépenses hospitalières réelles devraient dépasser les 5 milliards en 2024 (+4,6 %), augmentation minimale pour soutenir uniquement l'existant.

En d'autres termes, les chiffres annoncés par le Premier ministre ne permettront pas mécaniquement de maintenir à flot les établissements sanitaires. Alors que le système hospitalier devrait être moder-

nisé, que l'attractivité des métiers est en berne tant sur les salaires que sur les conditions de travail, nombreux sont les économistes du domaine de la santé à déclarer que cette somme reste largement insuffisante pour sauver le système hospitalier. Pour certains même, il faudrait plutôt 180 milliards d'euros sur dix ans, soit environ 18 milliards par an ! Tout bien considéré, le Premier ministre a annoncé aux agents hospitaliers que 2024 sera pire que les années précédentes.

Et pourtant, le constat actuel est déjà alarmant

Des EHPAD aux CHU, les établissements du secteur sanitaire et médico-social font face à une crise financière croissante et historique par leur ampleur. Sur les 7.500 EHPAD qui prennent en charge 600.000 résidents en France, plus de 80 % sont en déficit : augmentation du coût de l'énergie, des denrées alimentaires et des pro-

duits d'hygiène, compensation partielle des revalorisations salariales (Ségur) des deux dernières années, recours à l'intérim pour pallier les difficultés de recrutement... Partout dans le pays, ces établissements luttent pour équilibrer leur budget, mais ne sont pas les seuls. En effet, les difficultés financières que connaissent les 32 CHU atteignent, pour eux aussi, un niveau malheureusement historique depuis leur création en 1958. Estimé à 402 millions d'euros fin 2022, ce déficit cumulé s'élèverait à lui seul à 1,2 milliard d'euros fin 2023 ! Là encore, l'explosion des dépenses liées à l'inflation, ajoutée à un manque de financement des mesures du Ségur de la santé, en sont les principales raisons ainsi qu'à la baisse des recettes dues aux fermetures de lits après l'épidémie de la Covid-19.

Accélération des fermetures de lits

En France, la fermeture de lits d'hospitalisation complète s'est poursuivie en 2022, avec plus de 6.700 lits en moins par rap-

port à l'année précédente, selon une étude publiée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) fin décembre 2023. Cette chute, observée dans les établissements de santé publics et privés, s'inscrit dans une volonté des autorités de réorienter l'offre de soins hospitaliers vers des modalités plus ambulatoires... du moins dans le discours officiel.

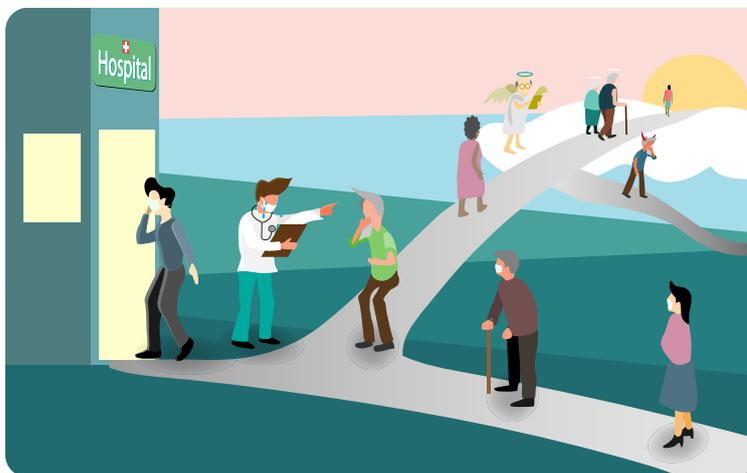
En effet, en 9 ans exactement, 39.000 lits d'hospitalisation complète ont été supprimés, soit 9,4 % du total capacitaire, sans que les places d'hospitalisation partielle ne suffisent à combler ces prises en charge ; et encore, sous quelles conditions ?!... Cet effondrement capacitaire se traduisant quotidiennement par la saturation des services met les équipes soignantes sous pression et accentue les tensions dans les services d'urgences, jusqu'aux drames humains dont le nombre et l'ampleur n'ont jamais atteint un tel niveau depuis l'après-guerre.

Un seul mot d'ordre : le combat

Soutenues par la Fédération, les grèves, mobilisations et autres actions menées par les syndicats FO locaux s'amplifient au fil des suppressions de lits, du manque d'effectifs ou de dégradations des conditions de travail. Certaines parviennent à porter leurs fruits mais les causes précédemment évoquées - pour ne pas dire les racines du mal - sont trop profondes pour que le politique puisse se contenter, comme le Premier ministre Gabriel ATTAL, d'effets de manche.

Plus d'une soixantaine de grèves déclenchées par les agents avec leurs syndicats FO ont été dénombrées sur les premières semaines de 2024, sans compter d'autres actions comme aux HUS de Strasbourg où FO a porté plainte pour mise en danger de la vie d'autrui après un décès aux urgences.

La Fédération FO SPS branche Santé continue de porter plus que jamais toutes les revendications légitimes des agents sur les salaires et leurs conditions de travail, tout comme sur l'offre de soins. La Fédération a rappelé qu'à l'heure des Jeux Olympiques et Paralympiques, du pain et des jeux ne suffiront pas, encore moins les leurre du Premier ministre. Le message est envoyé ; faute de réponse réellement concrète, la Fédération se réservera le droit de durcir davantage ses actions.





La fracture numérique accentue les inégalités de nos concitoyens

Une enquête menée par Pierre MARCHAND, militant FO de la Section nationale des Retraités

La mise en place de l'informatique dans notre pays, même si cela fait partie du progrès de la société, pose de nombreux problèmes pour les personnes âgées. J'ai enquêté sur mon département, la Corrèze, pour analyser les effets négatifs et positifs de la généralisation de l'informatique dans un département où la moyenne d'âge est élevée.

Certes, nous ne pouvons que nous rendre à l'évidence : l'outil informatique présente un progrès et est devenu indispensable pour la grande majorité de nos concitoyens, que ce soit au sein des entreprises, dans les administrations ou chez les par-

ticuliers. Nous vivons une révolution sociétale avec internet et l'informatique. Cependant, ce n'est pas sans bouleverser les habitudes, y compris culturelles, de chacun et à fortiori les personnes âgées.

Le mot d'ordre aujourd'hui : « Tout sur le numérique ! »

Pour les uns, c'est une solution de facilité, pour les autres, c'est surtout un problème d'adaptation et de compréhension, aussi de moyens pour accéder à un équipement relativement onéreux pour des retraités avec de faibles pensions. Aussi une raison économique nationale.

Dans les administrations, suppression du support papier, tout est dématérialisé, ce qui a pour conséquences d'une part, de transférer l'imprimerie de documents à la charge du réceptionnaire (papier et encre) faisant réaliser des économies à l'expéditeur, ensuite, la suppression du personnel aux différents guichets des administrations qui ferment les uns après les autres. Pourtant, la France était exemplaire dans le maillage de ses services publics. Notre pays pouvait s'honorer de pouvoir offrir un service efficace y compris dans les villages les plus isolés. Que ce soit l'école, la poste, les soins médicaux, le transport. Le fac-

teur passait partout en toute saison et offrait, à l'époque, une présence réconfortante aux personnes âgées seules et isolées. Aujourd'hui, presque plus rien de tout cela, le courrier se fait de plus en plus par internet donc raréfaction des lettres par courrier postal. Les services publics disparaissent les uns après les autres au nom de la rentabilité et de la communication numérique. Cela crée un véritable fossé qui se creuse de plus en plus entre les générations. Les enfants naissent avec l'ordinateur et cela bien entendu touche les plus vulnérables de notre société, c'est-à-dire les personnes âgées, plus communément appelées pompeusement « *les seniors* ». Lesquels ne se familiarisent pas forcément aux nouvelles technologies pour diverses raisons (impossibilité de se procurer le matériel nécessaire faute de moyens financiers, de moyens d'information et de formation).

La Corrèze est relativement petite en densité de population (239.000 habitants avec 41 habitants/km²). 36 % de la population est dans une tranche d'âge élevée soit entre 60 et plus de 75 ans, dont 18 % de veuves souvent isolées dans des villages en moyenne montagne.

13,8 % de personnes sont sous le seuil de pauvreté et le chômage s'élève à 6,1 %, avec 36 % de retraités.

Aujourd'hui, il y a sept zones blanches. 24.949 habitants du département sont raccordés à la fibre optique, 97 % possèdent l'ADSL, un raccordement numérique et la 4G. Le Conseil départemental estimait être à 100 % couvert par la fibre en 2021 ? Quel bel espoir, mais cela résout-il le problème des seniors qui sont isolés, éloignés des centres de services publics, n'ayant aucun moyen pour s'y rendre et pire, ne possédant pas l'outil informatique, ne comprenant rien au langage de cet outil et encore moins de savoir s'en servir ? Beaucoup sont réfractaires à ce modernisme, c'est tout juste s'ils arrivent à maîtriser le téléphone lorsqu'ils sont en relation avec une administration et souvent baissent les bras à force d'être "baladés" d'interlocuteurs en interlocuteurs. Cette catégorie de population a été élevée et habituée à être en relation physique avec un agent pour s'expliquer, à recevoir du courrier postal papier. Il est donc scandaleux de supprimer brutalement ces services au bénéfice exclusif de l'informatique.

Certes, on nous dit sans cesse que ces seniors ne sont pas oubliés, on met à leur disposition des points de formation, à la Poste notamment - encore faut-il qu'il y en reste une - et comment s'y rendre ?

Même chose pour les banques et pire, souvent, ces services sont payants !

Que fait-on pour cette catégorie de la population qui représente quand même 86.040 personnes ? Ce qui est loin d'être négligeable...

Le retour papier s'avère indispensable, la réouverture de points postaux ou au moins d'annexes regroupées d'administrations semblent indispensables dans les villages reculés, et au moins la mise en place de transports adaptés pour véhiculer les personnes handicapées ou à mobilité réduite, ou encore les personnes dépourvues de véhicule ou dans l'impossibilité de conduire.

Notre devoir à FO, c'est tout faire pour ne pas créer de fracture entre les générations. Nous devons lutter pour que notre devise républicaine soit plus d'actualité que jamais. La Fraternité, facteur d'Égalité, doit être nôtre pour ne pas oublier ceux qui nous ont devancés, et tout faire pour les honorer.





Valérie LAMY
Assesseur

Valérie LAMY

Devenir militante ne m'est pas venu un beau jour en me levant le matin !

Quand on devient maman d'un enfant porteur de handicap, on peut être confrontée au regard des autres sur son enfant : ses particularités, son comportement ne correspondent pas aux normes de notre société. Et on se demande comment faire accepter cette différence. Pour que mon enfant puisse être comme n'importe quel enfant, avec les mêmes droits, parce qu'on ne peut pas accepter les inégalités, on s'insurge et on se bat. Un combat de chaque instant, convaincre que ton enfant est capable et apprendre aux autres à s'adapter, pour obtenir une aide de vie scolaire, une place en classe spécialisée... Un long, très long parcours, où il ne faut jamais baisser les bras, remuer ciel et terre jusqu'au bout ! Me battre, j'ai appris à le faire !

En 2014, alors que je travaillais comme aide-soignante en EHPAD, des représentants départementaux Force Ouvrière sont venus solliciter certains agents pour se porter candidats aux élections professionnelles de décembre. Je les questionne et ils me rassurent en déclarant que ce ne seraient que deux réunions par an...

Je me suis dit : « *ce n'est pas en restant dans mon service, en râlant dans mon coin, que je ferai changer les choses ! Alors pourquoi pas ?! Allons voir ce qui se passe dans les réunions et dire à haute voix ce qui ne fonctionne pas !* ». Le contact passant bien avec ceux qui deviendront mes camarades, je décide de me « lancer ».

À ce stade, je ne suis pas syndiquée et je n'ai aucune expérience, et encore moins connaissance de mes droits. Après les élections, les résultats tombent : 1 poste de titulaire au Comité technique d'établissement (CTE), la CFDT restant majoritaire. Je pars en formation CTE avec une autre collègue, et là, c'est le déclic : on veut aller plus loin ! Cette formation à Aunay-sur-Odon avec **Jacques BODIN** aura été une révélation. On travaille le soir après dîner, en dehors des heures, on écrit des tracts... bref, on ne nous arrête plus !

À notre retour, la syndicalisation est devenue une évidence et **en avril 2015, nous créons un syndicat FO dans notre établissement, le CH de Janzé** (Ille-et-Vilaine) avec ses 200 agents, son EHPAD et son service de médecine SSR. La grande aventure commence ! Je deviens secrétaire de syndicat alors que je suis toujours contractuelle. Cette situation surprend la plupart des camarades FO.

Oser, je l'ai fait !

Avec une journée syndicale par semaine au départ, je m'organise petit à petit, avec ma petite équipe et avec l'aide du département, de la région, et des formations syndicales de FO ; un sacré défi ! Mais à part se retrouver dans le local syndical, que faire, et par où commencer ?

Le passage dans les services est notre préoccupation hebdomadaire et j'aime ce contact avec mes collègues, tenter de répondre à leurs préoccupations et améliorer leurs conditions de travail, entre autres.

Ma première victoire

L'obtention d'un plan de titularisation non programmé de 8 aides-soignantes et 2 infirmières. Quand le lendemain de l'annonce, au restaurant du personnel, tes collègues viennent te remercier, quelle satisfaction ! La formation commence à payer, le travail aussi.

Puis, premier coup dur : les deux camarades de notre bureau syndical s'épuisent, tombent malades et finissent par quitter le navire. Continuer en tenant fermement le gouvernail ou fuir ? Non, je ne lâche rien ! Comme je l'ai toujours fait, je redresse la barre et à force de persévérance, je remonte une équipe de sept personnes. Chacun trouve sa

place et son rôle au sein du syndicat. On apprend, et on avance... Ensemble !

Aux élections de 2018, notre travail est récompensé et FO devient le syndicat majoritaire avec 6 postes sur 7 au CTE. FO progresse, la CFDT « traîne de la patte ».

Petit à petit, mes besoins et envie de militantisme s'accroissent. Je me souviens très précisément de l'appel de **Fabrice LERESTIF** pour venir le rejoindre et siéger à la Commission exécutive de l'Union départementale 35, et finalement lui dire "oui" ! Je l'en remercie encore très vivement.

Au fur et à mesure, le réseau interprofessionnel se tisse avec d'autres camarades - élément essentiel pour prendre sa place, établir des contacts et grandir.

Le développement devient une évidence

Lors d'une formation CHSCT, je rencontre **Corinne DELISLE, Secrétaire générale FO du CH de St Malo**. On parle développement et cela devient une évidence.

Delphine BOULAN, Secrétaire régionale Normandie, nous encourage. Le soutien de **Marc PAILLARDON, notre régional Bretagne**, est d'une grande aide, et nous débutons le développement départemental à la suite des assises régionales : deux jours où les camarades de la fonction publique territoriale et de la santé sont rassemblés et où on nous présente des outils et stratégies de développement. Cette belle initiative nous la devons

à **Laurent MATEU** et à **Marc PAILLARDON**. Et c'est parti avec un, puis deux, puis trois syndicats qui se créent, l'équipe départementale s'étoffe. Une vraie militante ne s'arrête pas à son établissement et va toujours plus loin ; comprendre que développer FO, c'est notre avenir !

En 2021, je deviens secrétaire départementale et constitue une équipe où tous travaillent de concert, et toujours partante pour soutenir mes idées... qui me viennent parfois sous la douche ! Ainsi par exemple, l'idée des forums est née et s'est concrétisée par des journées d'informations thématiques qui intéressent les agents.

La création de syndicats dans le département est devenue notre priorité et nous sillonnons l'Ille-et-Vilaine de bout en bout dans un but commun : faire respecter le droit des agents, améliorer les conditions de travail, comprendre sa fiche de paie... on ne lâche rien ! Être militante FO, c'est un chemin de vie qui s'apprend chaque jour.

Décembre 2022

Résultat d'un travail acharné, de nuit, de jour, le week-end, nous progressons en Ille-et-Vilaine. Nous arrivons en tête dans presque tous les établissements où nous sommes implantés. Les nouveaux syndicats « explosent les compteurs » et deviennent majoritaires. Merci à tous ! Quelle entraide, quel travail !

Avec l'équipe, nous constatons que la région Bretagne pêche sur la création de nouveaux syndi-

cats au regard des autres départements. Mais la situation évolue désormais positivement avec, par exemple, la constitution dans le Finistère d'un syndicat FO très dynamique au CHU de Brest.

Une aventure passionnante

Mon travail de militante continue et devient une aventure passionnante. La rencontre avec d'autres camarades, la contribution à l'amélioration des conditions de travail et au respect du droit de chaque agent sont de grandes richesses.

Je finirai en remerciant la Fédération FO SPS et son comité d'organisation qui m'a fait vivre mon premier congrès ! Un honneur, un privilège qui ne fait que renforcer mon engagement syndical. Ce congrès a été un grand moment dans ma vie militante. Je ne suis pas seule, la Fédération est proche des camarades, prend en compte nos revendications, on a tous le droit à la parole !

Je n'ai qu'un seul mot, toi qui lis cet article, simple adhérent(e), lecteur ou lectrice d'un jour, tente l'expérience syndicale... Ta vie changera, tu donneras un autre sens au travail, tu défendras tes collègues et tu auras la chance de rencontrer des camarades. Tu comprendras alors qu'être syndicaliste, c'est à la fois simple et tellement enrichissant. Reste toi-même !

Moi, je suis fière d'être là, fière de mon équipe du GD FO 35. Fière d'être une femme militante et sans jamais ne rien lâcher, aller jusqu'au bout.

- > l'actualité sociale et juridique
- > les analyses et les propositions FO
- > toutes les infos confédérales, interprofessionnelles, du public et du privé



Public-privé, c'est tous ensemble

La confédération FO avait réuni le 12 décembre l'ensemble des fédérations nationales de tous les secteurs d'activité, du privé comme du public, pour faire le point sur la situation. Elles ont décidé alors à l'unanimité, avec le bureau confédéral, d'appeler à une mobilisation massive le 17 décembre.

« Que le secrétaire général réunisse toutes les fédérations pour les écouter au milieu d'une mobilisation, c'est une première pour moi et c'était important », explique Dejan Terjav, secrétaire général de la fédération de l'alimentation FIGA-FO. Le rendez-vous s'est tenu au lendemain du discours du Premier ministre, qui a annoncé sa volonté d'imposer un régime unique de retraite.

(FNEC FP-FO), l'unité de FO est essentielle. « Et le gouvernement a beau essayer de diviser les travailleurs et les générations, la force de la confédération c'est de rassembler tous les salariés, explique-t-il. La bataille est engagée avec tous les secteurs contre la liquidation de l'ensemble des régimes. »

Même son de cloche chez Philippe Herbin, secrétaire général de FO-Chemistis. « Le gouvernement joue la division mais à FO ça renforce l'interspa, ajoute-t-il. C'est le tous ensemble qui peut nous permettre de gagner contre la réforme. » FO est la troisième organisation chez les conducteurs et les contrôleurs, dont au moins les deux tiers se sont mis en grève dès le 5 décembre. « Rejoindre le débat sur les régimes ouvre une voie de l'accompagnement et permet d'élaborer des propositions alternatives », conclut-il.



Forte mobilisation des salariés précaires

« La bataille c'est pour les générations futures », estime Bruno Lefebvre, secrétaire général adjoint de FO-Transports. Dans ce secteur, la grève a été particulièrement suivie dans les transports urbains, de transport de voyageurs et de fret.

Des chiffres utiles au quotidien...

REPÈRES

CE QUI CHANGE
Le Smic a été revalorisé, au 1^{er} janvier 2020, de 12%, portant le brut net à 1025 euros (contre 920 euros depuis le 1^{er} janvier 2019), avec un ajustement mensuel sur la base de 50 heures de travail. Il s'agit d'un coup de pouce décisif pour les salariés. Un mécanisme de garantie de maintien du pouvoir d'achat a permis le plus simple et le plus rapide de des salaires. Avec l'ouverture, cependant que FO revendiquait une revalorisation de 10% au secteur de la négociation, les salariés ont obtenu une augmentation de 12% au 1^{er} janvier 2020, soit environ 140 euros net.

SMIC
1025 €

SALAIRE
Le Smic a augmenté de 15 % le 1^{er} janvier 2019. Le salaire brut annuel a ainsi progressé de 1025 euros, passant de 9,88 euros à 10,25 euros.

SÉCURITÉ SOCIALE
Le montant annuel de la Sécurité sociale pour 2019 s'élève à 3777 euros par mois, dans les cotisations obligatoires et les cotisations facultatives.

ALLOCATION FAMILIALE
Pour 2019, l'allocation familiale est de 100 euros par mois.

COTISATIONS SOCIALES

Retraites obligatoires, en pourcentage de salaire brut (RBU) - 2019

CSG (impôt) - 9,2 % depuis le 1 ^{er} janvier 2018 et sur CRDS (impôt) - 0,5 % depuis le 1 ^{er} janvier 2012
CRDS - 0,5 % du salaire depuis le 1 ^{er} janvier 2012

SECURITE SOCIALE

Assurance vieillesse	6,90 %
Assurance maladie complémentaire	0,40 %

RETRAITES COMPLEMENTAIRES

Agirc-Anciens (sans cotisation obligatoire) - 0,10 %	3,15 %
Forces 1	8,64 %
Tranche 1	0,024 %
Forces 2	0,04 %
Apoc	0,04 %
CET - Contribution d'équilibre technique - si le salaire est supérieur au plafond de la Sécurité sociale	0,05 %
Tranche 1	0,02 %
Tranche 2	0,02 %

FONCTION PUBLIQUE

Travailleur de base (sans cotisation) - 1^{er} janvier 2019

Tableau de cotisations sociales

ABONNEZ VOUS

Bulletin d'abonnement

Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Code Postal : ☎ : Mail :

N° de carte : Syndicat : Fédération :

Tarif public (54 €) : Tarif adhérent (18 €) : Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) :

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'Info militante à : L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14

DÉCOUVREZ
LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE
PROPOSÉ PAR LE
C.G.O.S



Le C.G.O.S est à vos côtés aujourd'hui pour demain !

Complémentaire Retraite des Hospitaliers du C.G.O.S

Elle a été créée par des hospitaliers pour les hospitaliers, à l'initiative du C.G.O.S, il y a 60 ans.

100 % dédiée aux agents hospitaliers, elle aide à limiter votre perte de revenus subie à la retraite, en constituant un revenu complémentaire à votre retraite de base.

Elle offre en plus une vraie liberté de choix, que ce soit sur le montant des cotisations ou sur la façon de récupérer l'épargne retraite le moment venu.

Découvrez tous les autres avantages sur crh.cgos.info ou en appelant le 0800 005 944 (service et appel gratuits).

Et en +

- ⇒ Offre jeunes jusqu'à 40 ans
Un mois de cotisation offert chaque année, jusqu'à vos 40 ans (10 ans maximum).
- ⇒ Économies d'impôt
Possibilité de déduire 100% de vos cotisations de votre revenu net global (selon législation fiscale en vigueur).



**COMPLÉMENTAIRE
RETRAITE** DES HOSPITALIERS
L'ÉPARGNE RETRAITE DU C.G.O.S